A vos cartes et cercles !

Poursuite ce jour de la série de dossiers présentant les zones de participation 2023 au sein de l'EPR Hainaut-Brabant wallon.

Air de famille. La comparaison du présent dossier aux deux précédents permet sans nul doute d'épingler des caractéristiques communes aux structures ailées 2023 présentées en Hainaut occidental. En effet, ces structures manifestent comme points communs le fait que les zones de participation des lâchers résultent de l'association de plusieurs ententes (une exception toutefois dans un cas particulier) et le fait qu'aucun résultat général au niveau de chaque lâcher entériné n'est calculé. Dans un tout autre domaine, le Tournaisis, en définissant des cadres sportifs différents pour la petite et la grande vitesse se distingue de la région d'Ath qui raisonne différemment dans les deux disciplines, et ce nonobstant la réinstauration du lâcher unique décrié à une certaine époque au point de disparaître en fin 2015.

A ne pas oublier !

2023 se signale par deux changements d'envergure. *En vitesse,* par la définition de la zone de participation de toute entente à partir de cercles de rayons 20 km au maximum ayant pour centres les églises des localités où sont **effectivement** implantés les locaux des sociétés la composant. Le tout sans aucune incursion en territoire français et dans le respect des accords existants entre EP/EPR limitrophes. Notons que la zone de participation d'une entente recensant plusieurs sociétés se résume au cumul des zones de participation définies par les sociétés qui la composent. *En petit demi-fond,* par la libre circulation accordée signifiant que tout amateur est libre de participer où bon lui semble au sein de l'EPR.

Concrètement !

Le troisième dossier synthétise les réflexions hivernales menées au sein des six sociétés du Tournaisis restant actives. Confrontée aux effets d'une restructuration conséquente non achevée, cette région présente un canevas différent en 2023. Néchin, le survivant de l'« *Association Dottignies-Néchin* » poursuit la solitude découverte la saison précédente suite à la remise définitive des clés dans le tiroir des souvenirs par les « *Bons Amis Réunis* » de la « *Cité de la Main* ». Froidmont incarne le solde du disparu « *Groupement Ere-Froidmont Esplechin* ». Taintignies et Guignies le reste de l'« *Etoile des Six* ». Le groupement d'Antoing est désormais disparu des tablettes fédérales suite aux cessations d'activités décrétées à Callenelle, Laplaigne et Péronnes-lez-Antoing. Tournai et Kain poursuivent de concert leur chemin.

Troisième invité

Le Tournaisis

Deux volets sont nécessaires dans ce dossier car, comme dit précédemment, la petite et la grande vitesse présentent des structures sportives différentes. Ce qui par ailleurs justifie la non-existence d'un comité directeur compétent pour les concours à une nuit de panier. Chaque entente « *se contente* » de présenter un résultat général.

Petit vitesse

La revue des ententes !

Premier lâcher

- ***Néchin***

Seule « *L'Union* » de Néchin, compose désormais l'entente du même nom (à l'origine Canal Escaut) qui arrête un rayon de participation de 15 km en fonction des coordonnées 504055/031902 de l'église d'Estaimbourg, localité où est implanté le local.

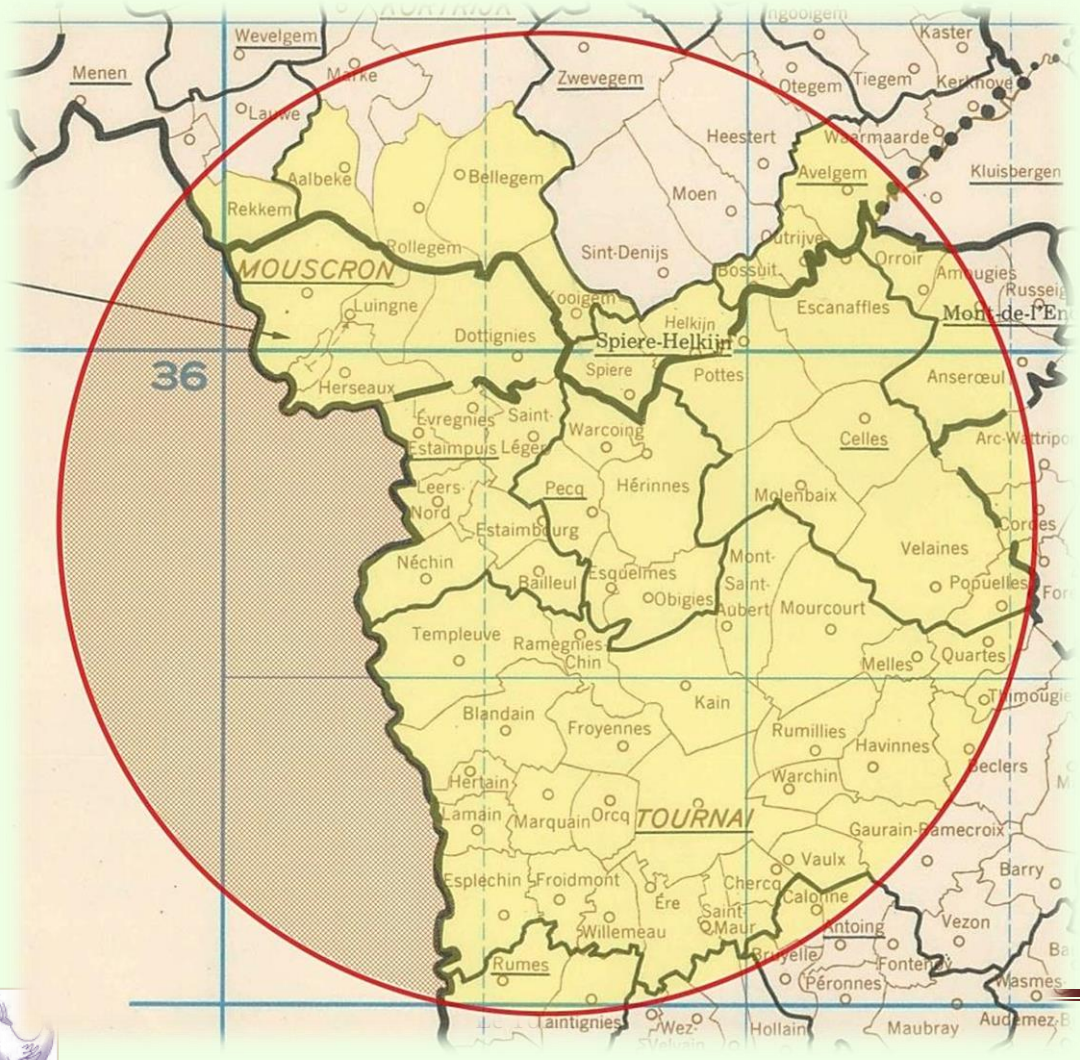

A retenir ! *L'infographie ci-dessus représente la* ***zone de participation*** *de l'entente de Néchin,* ***en petite et grande vitesse****, mais encore* ***celle du lâcher frontalier tournaisien de petite vitesse situé à l'extrême ouest.***

Second lâcher

- ***Froidmont***

Cette entente se résume depuis plusieurs années à une seule société, en l'occurrence « *L'Essor* » de Froidmont. Un rayon de participation de 20 km est applicable en fonction des coordonnées 503456/031941 de l'église de la localité (N.B : ces coordonnées ont été calculées par « *Coulon Futé* » pour cause de données inexactes transmises).

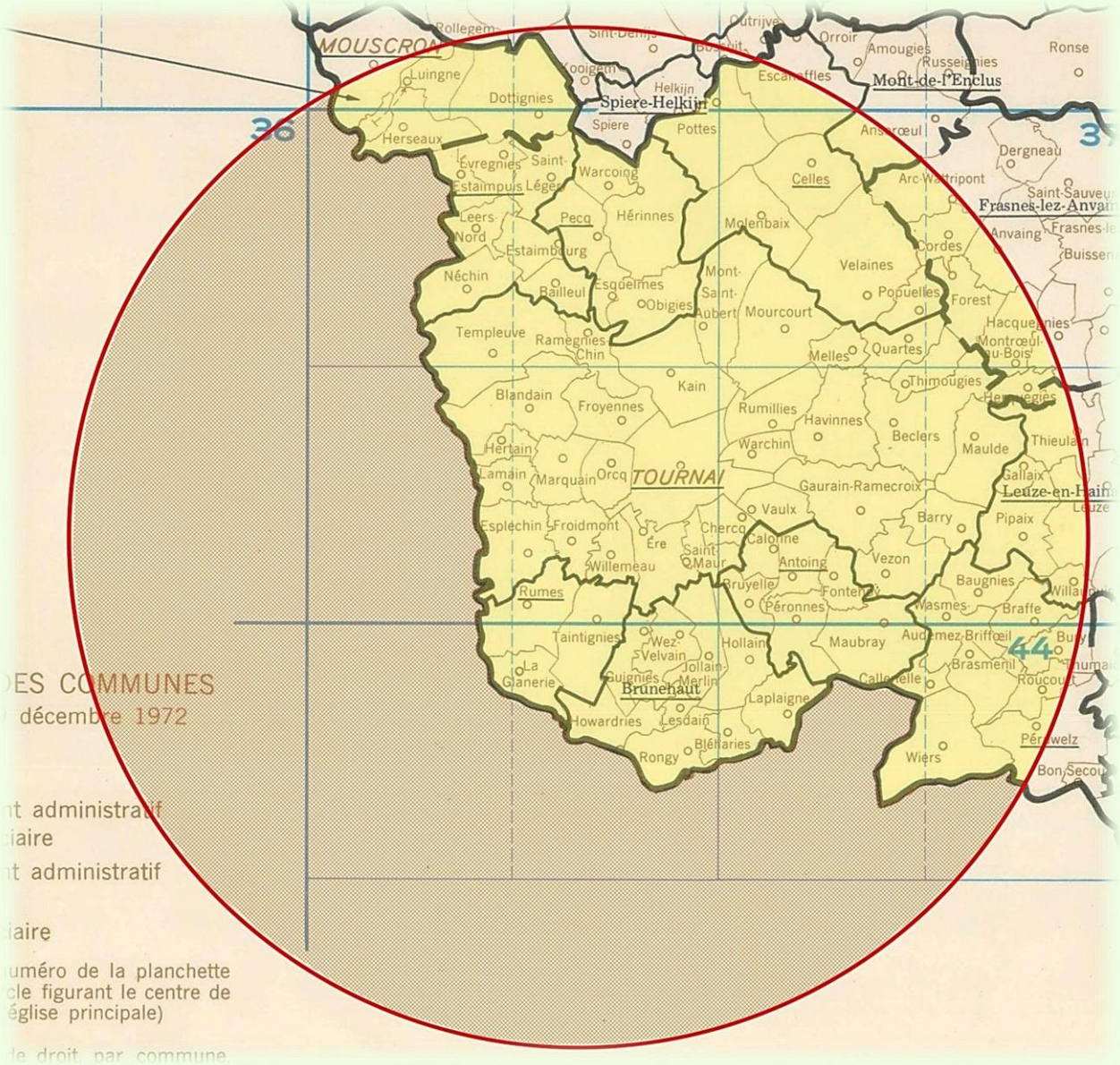

A retenir ! *L'infographie ci-dessus représente la zone de participation de l'entente de Froidmont tant en petite vitesse qu'en grande vitesse.*

➢ ***Etoile des Six***

Deux sociétés composent en 2023 l'« *Etoile des Six* », « *La Liberté* » de Taintignies et « *Le Faucon* », de Guignies. Toutes deux arrêtent comme zones de participation des cercles de rayon 20 km à partir de centres différents. Les coordonnées 503303/032030 repèrent l'église de Taintignies, servent de centre de la zone de participation de « *La Liberté* » locale. De leur côté, les coordonnées 503250/032243 repèrent l'église de Wez-Velvain, la plus proche du local du « Faucon » indisponible suite aux travaux en cours de réalisation. Ce qui explique la concentration des mises en loges à Taintignies.

A retenir ! *L'infographie ci-dessus représente la zone de participation de « L'Etoile des Six » tant en petite vitesse qu'en grande vitesse.*

- ***Tournai-Kain***

« *L'Hirondelle* » de Kain et « *L'Union Colombophile* » de Tournai occupent le même local tournaisien. Ce qui implique que seules les coordonnées 503624/032322 de la cathédrale de la « *Ville aux Cinq Clochers* », le bâtiment religieux le plus important de la Ville, interviennent, pour « *Tournai-Kain* », en tant que centre de la zone de participation arrêtée de rayon 20 km.

A retenir ! *L'infographie ci-dessus représente la zone de participation de « Tournai-Kain » tant en petite vitesse qu'en grande vitesse.*

Infographie de la zone de participation du second lâcher tournaisien en petite vitesse.

Grande vitesse

Les quatre ententes reconduisent leurs zones de participation de petite vitesse en grande vitesse.

Zone de participation du lâcher tournaisien en grande vitesse.